

Marseille, le lundi 19 octobre 2026

La Caisse d'Epargne CEPAC se mobilise aux côtés des commerçants, artisans, entreprises et collectivités territoriales touchés par les violences du samedi 17 octobre

À la suite des violences, dégradations et pillages survenus samedi 17 octobre et qui ont particulièrement touché Marseille, la Caisse d'Epargne CEPAC, en lien avec le Groupe BPCE, met en place des mesures exceptionnelles pour accompagner ses clients et favoriser une reprise rapide de leur activité.

Une mobilisation immédiate au plus près de nos clients

Dès dimanche, les équipes de la Caisse d'Epargne CEPAC ont pris contact avec les clients concernés. Cette mobilisation se poursuit aujourd'hui **sur le terrain**, avec des visites auprès des commerçants, restaurateurs et chefs d'entreprise touchés, pour échanger avec eux, mesurer concrètement leurs besoins et **leur apporter des solutions adaptées à leur situation**.

Tous les clients professionnels et entreprises situés dans les zones concernées par les dégradations sont actuellement contactés.

Des solutions exceptionnelles pour les professionnels et les entreprises touchés

Pour ses clients professionnels et entreprises victimes de dégradations ou de pillages, la Caisse d'Epargne CEPAC met notamment en place :

- **Un prêt express « Reprise d'activité » jusqu'à 30 000 euros, remboursable sur une durée de 3 à 5 ans**
- **Un crédit-bail express jusqu'à 30 000 euros, sans frais de dossier et sans marge pour le crédit-bailleur**
- **La possibilité de reporter trois mois d'échéances des crédits en cours, sans frais d'avenant**
- **Une solution exceptionnelle de trésorerie sous la forme d'un découvert à taux 0 % pendant trois mois, avec une procédure simplifiée et une réponse sous 24 heures**
- **Le remplacement en urgence et gratuitement des terminaux de paiement électronique (TPE) détruits**
- **Le remboursement du loyer des TPE jusqu'à la reprise d'activité**

Assurance : des mesures pour faciliter et accélérer l'indemnisation

Pour accompagner les clients assurés sinistrés et faciliter leurs démarches, plusieurs mesures sont mises en place :

- **Le délai de déclaration des sinistres est porté à 30 jours**
- **Les démarches d'indemnisation sont accélérées**, en coordination avec les cabinets d'expertise, afin d'organiser les visites dans les meilleurs délais
- **Le versement d'acomptes est facilité** pour répondre aux situations les plus difficiles

Une enveloppe exceptionnelle de 2 millions d'euros pour les collectivités territoriales

La Caisse d'Épargne CEPAC mobilise **une enveloppe exceptionnelle de 2 millions d'euros pour accompagner les collectivités territoriales touchées**. Cette enveloppe permettra de financer les travaux de remise en état des équipements et infrastructures endommagés, sur une durée d'emprunt pouvant aller jusqu'à 10 ans.

La Caisse d'Épargne CEPAC souhaite témoigner de son engagement total auprès des entreprises impactées en apportant des réponses concrètes, rapides et adaptées à la réalité de chaque situation. Enfin, la Caisse d'Épargne CEPAC demeure aux côtés des acteurs mobilisés : la CCI Aix-Marseille-Provence, l'UPE13, Les Entrepreneurs du Sud ...

« Nous adressons tout notre soutien aux commerçants, artisans, restaurateurs, chefs d'entreprise, habitants et aux collectivités territoriales touchés par les violences du samedi 17 octobre.

Dès les premières heures, les équipes de la Caisse d'Épargne CEPAC se sont mobilisées pour aller à leur rencontre et leur apporter des réponses concrètes. Dans ces moments difficiles, notre responsabilité de banque régionale est d'être à leurs côtés, immédiatement et dans la durée, pour aider chacun à reprendre son activité et permettre à la vie de reprendre pleinement, à Marseille comme dans l'ensemble de nos territoires. » déclare Christine Fabresse, Présidente du Directoire de la Caisse d'Épargne CEPAC

À propos de Caisse d'Épargne CEPAC

Banque régionale essentielle à l'économie locale, Caisse d'Épargne CEPAC accompagne 1,5 million de clients sur 13 départements et collectivités (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Corse, La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Saint Barthélemy, Saint-Martin, Martinique, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon). Acteur majeur du logement, partenaire référent de la santé et leader du financement de la transition écologique, Caisse d'Épargne CEPAC est une banque coopérative engagée, détenue par ses clients sociétaires. Entreprise responsable portée par 3 200 collaborateurs, Caisse d'Épargne CEPAC se mobilise pour la transformation sociale et environnementale de ses territoires avec 6 millions d'euros consacrés chaque année à la RSE et à des actions de sponsoring culturel et sportif. Caisse d'Épargne CEPAC déploie un modèle d'utilité durable à découvrir localement.

Contact presse :

Emilie SPAGNOLO - Directrice de la communication
emilie.spagnolo-bardin@cepac.caisse-epargne.fr - 06 84 77 98 92